

PAR COURRIEL

Nicolet, le 15 janvier 2016

Objet : Demande d'accès concernant la propriété située  
au 2081, rue Saint-Calixte à Plessisville

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 6 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par :*

Suzanne Tremblay  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

p. j.

Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER: 7610-17-01-02982-02

DATE D'INSPECTION: 2007 / 06 / 04

JOUR: Lundi

HEURE: - Arrivée: 14h25 - Départ: 14h30

1. IDENTIFICATION

. INSPECTEUR (RICE): Jean-Philippe Bibeau

. ACCOMPAGNÉ DE:

. No D'INTERVENTION : 300332281

. No DE DOCUMENT SAGO : 400409707

. LOCALISATION :

. LIEU INSPECTÉ

Station-service Sonic  
2081, rue St-Calixte  
Plessisville (Québec)

. ADRESSE POSTALE (si différente)

La coop fédérée  
9001, boulevard de l'Acadie, bureau 200  
Montréal (Québec) H4N 3H7

. PLAIGNANT(E): Rencontré(e) oui ( ) non ( )

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): 53-54 / responsable de la station-service

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

(x) ( ) ( ) ( )

Nombre 2

ÉCHANTILLONS

( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( ) ( )

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS BRUIT

-AUTRE(S) ANNEXÉE(S) ( ) 1.  
PRÉCISEZ

2.

. BUTS:

Vérifier le respect du certificat d'autorisation du 30 novembre 2006.

## 2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Sur les lieux j'ai constaté les faits suivants:

- Météo: Ensoleillé.
- Le responsable m'informe que le séparateur d'hydrocarbures est installé et fonctionnel depuis environ 1 semaine.
- Je constate la présence d'un puisard en amont et en aval du séparateur comme prévu au certificat d'autorisation.
- La gestion des eaux contaminées et des boues est effectuée par la firme 23-24
- Il n'y a pas d'entreposage de matières dangereuses résiduelles.
- Le responsable me mentionne que tout l'entretien de ce séparateur est fait par la Coop fédérée.

## 3. CONCLUSION

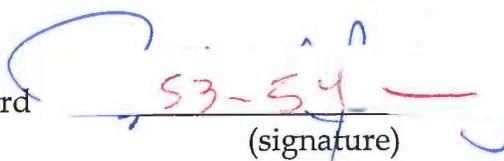
Pas d'infractions constatées.

## 4. RECOMMANDATIONS

Clore le dossier.

## 5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR: Jean-Philippe Bibeau \_\_\_\_\_ 2007 / 06 / 22  
(signature) A M J

. VÉRIFIÉ PAR: Richard Beauregard  \_\_\_\_\_ 2007 / 06 / 28  
(signature) A M J

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

---

---

---

---

Note :

Séparateur d'huile vu à partir  
de la rue St-Calixte.



Ident. : Station-service Sonic de la rue St-Calixte à  
Plessisville.

Photo no 01

Date : 04-06-2007

Photographe : Jean-Philippe Bibeau

Note :

Idem photo #01.



Ident. : Station-service Sonic de la rue St-Calixte à  
Plessisville.

Photo no 02

Date : 04-06-2007

Photographe : Jean-Philippe Bibeau

Photographies réalisées avec un appareil Canon PowerShot A430  
4X Optical zoom et 4.0 Mega Pixels  
5.4-21.6 mm 1:2.8-5.8



Nicolet, le 30 novembre 2006

**AUTORISATION**  
**(article 32)**

La Coop Fédérée  
9001, boulevard de l'Acadie, bureau 200  
Montréal (Québec) H4N 3H7

N/Réf. : 7610-17-01-02982-01  
400362495

**Objet : Installation d'un récupérateur d'hydrocarbure pétrolier**  
**Station Sonic n° 31658**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 6 novembre 2006, reçue et complétée le 14 novembre 2006, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un séparateur d'hydrocarbure pétrolier sur le lot n° 3A-2-11, soit au 2081 de la rue Saint-Calixte, dans la municipalité de Plessisville, faisant partie de la municipalité régionale de comté de l'Érable.

Le document suivant fait partie intégrante de la présente autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation ou demande d'autorisation pour un projet industriel, signé le 6 novembre 2006 par 53-54 concernant un projet d'installation d'un séparateur d'hydrocarbure, douze (12) pages et sept (7) annexes.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

53-54

LSTM/CV/sa

Luc St-Martin, ing.  
Directeur régional de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec

Analysé par :

Recommandé par :

